

SCHEMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE CŒUR DU VAR



COMPTE-RENDU RÉUNION PUBLIQUE SUR LE DOO

Mardi 19 mai 2015 à 18h
Au siège de la Communauté de
communes Cœur du Var

DÉROULEMENT

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Cœur du Var, une troisième et dernière réunion publique a été organisée le mardi 19 mai 2015. Elle a eu pour objet de **présenter le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** du SCoT Cœur du Var.

Une quarantaine de participants étaient présents. La mobilisation du grand public s'est faite par le biais d'une campagne d'affichage et d'information dans les communes et au siège de la Communauté de communes. Des invitations ont aussi été transmises aux habitants ayant déjà participé à la concertation publique sur le SCoT, acteurs de la société civile et partenaires institutionnels.

La présentation s'est organisée en trois étapes :

- Introduction par M. Jean-Luc LONGOUR, Président de la Communauté de communes, Maire de le Cannet-des-Maures ;
- Présentation de l'avancement de la procédure de SCoT et bilan de la concertation par Kévin GUEREL, Aire Publique;
- Présentation du DOO par Claire ACCOSSANO, responsable du projet de SCoT Cœur du Var au sein de la Communauté de Communes.

La parole a ensuite été laissée aux participants.

INTRODUCTION

M. Jean-Luc LONGOUR, Président de la Communauté de Communes Cœur du Var remercie les personnes présentes d'être venues à la dernière réunion publique concernant le SCoT, dont il rappelle l'importance et les objectifs.

M. le Président insiste tout particulièrement sur le fait que les communes ne doivent plus travailler isolément mais doivent définir des projets communs. Le SCoT Cœur du Var a la spécificité d'être sur le même périmètre de l'EPCI ce qui facilite beaucoup sa mise en œuvre mais qui ne sera désormais plus possible pour les nouveaux SCoT.

Il revient ensuite sur les difficultés qu'a connues le projet et les différentes phases que ce dernier a traversées.

Enfin, M. le Président présente le DOO en introduisant les **trois axes fondamentaux** du document :

- **Développement d'une économie locale** : aujourd'hui la Communauté de Communes est un territoire dortoir. Un des objectifs affiché par le DOO est de définir des espaces suffisants afin d'y développer une économie locale. Cela permettra de diminuer les déplacements (un actif sur

deux quitte le territoire pour travailler) et donc la production de gaz à effet de serre, mais aussi de créer de la richesse et du lien social.

- **Maîtrise de la croissance démographique** : c'est un point important, car une croissance démographique non maîtrisée signifie un accroissement majeur de la population sans mise en place des services et des équipements nécessaires à l'accueil de ces nouvelles populations. Le DOO souhaite donc limiter la croissance démographique à 40 % sur les quinze prochaines années.

- **Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers** : le territoire du SCoT Cœur du Var possède une identité terroir basée sur des activités économiques agricoles et sylvicoles. Un des enjeux du DOO est donc la préservation de ces espaces.

PRÉSENTATION D'AIRES PUBLIQUES

Kévin GUEREL – Aire Publique – présente les caractéristiques du territoire concerné par le SCoT ainsi que les étapes de la démarche. Il rappelle ensuite que le SCoT a bénéficié d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme® (AEU®) qui manifeste la volonté politique de renforcer la prise en compte environnementale. L'accent est ensuite mis sur le fait que le SCoT est le résultat d'un travail partagé et d'une concertation efficace aussi bien entre les élus du SCoT qu'avec la population. Kevin Guerel explique enfin le sens du DOO et comment il traduit le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

(Cf présentation Power Point)

PRÉSENTATION DU DOO

Claire ACCOSSANO présente plus en détail les trois chapitres du DOO, évoqués par M. le Président en introduction.

(Cf présentation Power Point)

M. le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var conclut la présentation en rappelant que certaines décisions sont imposées par la législation avant de rappeler que le but de la réunion est la prise de parole libre des citoyens.

DÉBAT

☞ Un participant souhaite interroger le Président du SCoT sur la temporalité des études : le SCoT sera définitivement approuvé au début du premier semestre 2016 et les PLU devront être révisés dans les trois ans. Ne serait-il pas plus pertinent de réduire ce temps pour que ce soit les municipalités actuelles qui révisent les PLU pour les rendre compatibles avec le SCoT ? Les élus municipaux qui ont mis en place le SCoT et qui vont le voter, ne pourront pas aller au bout de la démarche en modifiant eux-mêmes les PLU étant donné le calendrier électoral. À moins qu'ils ne soient réélus.

☞ **C. ACCOSSANO** : *La loi impose un délai de trois ans aux communes pour rendre leur PLU compatible avec le SCoT. Ce délai s'explique par le fait qu'une révision de PLU impose la mise en place de démarches administratives prenant huit mois en moyenne. En prenant cela en compte, un délai plus court semble insuffisant. En revanche, s'il s'agit de simples modifications ne remettant pas en cause l'équilibre général du PLU, le délai n'est plus que d'un an.*

☞ **M. le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var** : *Le SCoT sera approuvé définitivement en 2016, or les prochaines élections municipales auront lieu en 2020. Les élus auront donc le temps de modifier les PLU avant les prochaines élections. Il est important de préciser que dans ce SCoT la volonté des élus a été de laisser le plus de liberté possible aux communes, ou tout du moins de ne pas leur rajouter de contraintes supplémentaires. Cependant, le SCoT doit encore être approuvé légalement par l'Etat qui pense bien souvent que les documents n'imposent pas suffisamment de contraintes aux communes. Or, si l'Etat s'attaquait au SCoT, il ne pourrait le faire que sur des points très pointus et techniques sur lesquels nous avons été particulièrement vigilants.*

☞ Un participant évoque sa satisfaction par rapport aux suites données à son intervention lors de la précédente réunion publique, quant à la nécessité de construire un lycée et un collège supplémentaires qui a été ajoutée au SCoT. Cependant, il faut trouver une solution alternative. En effet, construire un collège prend entre six et sept ans. Or, les collèges sont déjà surchargés. Les zones centrales de notre territoire ont besoin de solutions plus rapides.

☞ **M. le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var** : *Nous avons conscience de la situation et partageons cette inquiétude. Il faut que le département se rende compte de l'importance majeure que revêt le développement des lieux de transmission du savoir et de la connaissance. Les élus ont la responsabilité d'investir dans l'avenir, la jeunesse et sa formation, l'innovation.*

☞ Un participant félicite l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur ce SCoT. C'est un document très complet qui aborde toutes les thématiques liées au territoire. Cela est suffisamment rare pour être souligné. Une interrogation demeure cependant sur les installations militaires et leur devenir sur le territoire : dans les années à venir, la situation va-t-elle évoluée ? Aurons-nous toujours un grand espace dédié à l'armée (qui est un vecteur d'activité économique) ? Le SCoT est une réflexion prospective qui nous emmène en 2030, mais il pourrait être intéressant de voir plus loin.

☞ **M. le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var** : *Nous vous remercions pour vos félicitations. Concernant la base militaire et son activité, même si le SCoT n'en fait pas état expressément, son ancrage sera renforcé dans la région en développant notamment l'apprentissage sur simulateur. Cela représente, sur le plan économique, comme vous l'avez souligné, une injection de 30 millions d'euros par an sur le territoire. Enfin, pour rebondir sur votre dernière remarque, se projeter à plus de 15 ans semble bien compliqué et trop incertain. L'économie et le monde évoluent trop rapidement.*

☞ Un participant intervient pour demander des précisions sur l'accueil de 15 000 habitants en plus sur le territoire, l'économie locale va se développer, un collège et un lycée vont être construits principalement sur le pôle intercommunal : toutes ces initiatives sont bonnes. Cependant, est-ce que la réserve foncière a été anticipée ? Nous sommes dans l'obligation de préserver la réserve naturelle du Cannet-des-Maures. De plus, il est question dans le DOO de préserver la vigne et la forêt. Où allons-nous donc trouver l'espace ? J'ai l'impression que le DOO « fige » la situation sans l'arbitrer.

☞ **M. le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var** : *L'arbitrage entre occupation humaine et préservation des espaces est un problème majeur. C'est une question délicate. Le SCoT va créer une ouverture. Nous espérons qu'il s'imposera face aux différentes réglementations, notamment environnementale, pour créer des espaces. Le SCoT ne fige rien, au contraire. Il définit des règles d'utilisation harmonieuses des espaces. Quoi qu'il en soit, nous avons besoin d'espace notamment pour le développement économique et nous allons le prendre. Il est cependant de notre devoir de maîtriser ce développement et cette consommation d'espace.*

☞ Un participant souligne qu'il n'y a pas d'antinomie entre le développement économique et le développement touristique. Il n'y a pas non plus besoin nécessairement de consommer de l'espace pour cela. Par exemple, il est possible de développer l'accueil des touristes sans la mise en place de grosses infrastructures ex : camping car.

☞ **M. le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var** : *Vous avez raison. La présentation du DOO était allégée, mais un des points du document traite de la question de l'aménagement d'une aire pour les camping-cars dans le tissu urbain. Je suis par exemple favorable à l'agro-tourisme, cependant des blocages existent (chambre d'agriculture, DREAL), et certains agriculteurs y sont même opposés ce qui rend la situation difficile à gérer. Il faudra que chacun sorte de ses positions communautaristes pour innover, c'est un devoir pour les générations futures.*

CONCLUSION

Mme ACCOSSANO rappelle que la présentation et le compte rendu de la séance seront prochainement disponibles sur le site internet.

M. le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var précise que le DOO sera également disponible sur le site dès son arrêt officiel, après le 7 juillet. M. le Président remercie ensuite les participants avant de clore la réunion publique.